

PARC ÉOLIEN Charrat et Saxon annoncent un total de 330 oppositions uniques au projet.

Communes «surprises en bien» ValEole «satisfaite»

OLIVIER HUGON

229 oppositions à Charrat, 261 à Saxon, dont 160 identiques sur les deux communes, soit 330 dossiers uniques. C'est le bilan chiffré communiqué hier par les deux administrations, suite à la mise à l'enquête publique du plan d'aménagement détaillé du parc éolien du Grand Chavalard («Le Nouvelliste» de jeudi), qui prévoit la construction de 2 éoliennes supplémentaires à Charrat et 2 à Saxon.

Des chiffres impressionnants que les deux présidents s'empressent de relativiser. «Nous sommes surpris en bien», expliquent Léo Farquet (Saxon) et Léonard Moret (Charrat), dont les Conseils ont soutenu le projet, «seuls 41,5% des opposants sont domiciliés sur nos communes.» Soit 137 personnes au total: 97 à Saxon, 40 à Charrat. La plupart des opposants sont des propriétaires fonciers, mais on trouve deux organisations de protection de la nature.

Le WWF s'inquiète de la protection des chauves-souris, dont le comportement dans le secteur a fait l'objet d'une étude spécifique de l'Université de Berne, alors que Pro Natura pointe du doigt la protection du paysage et le périmètre du plan d'aménagement.

Bernard Troillet serein

«Je n'ai pas pu consulter le détail des dossiers», reconnaît Bernard Troillet, président de ValEole, «mais en ce qui concerne les chauves-souris par exemple, nous sommes sereins, puisque le rapport de l'Université de Berne concluait notamment que, quand il y a suffisamment de vent pour que l'éolienne tourne, il y en a trop pour que ces animaux volent.»

Pour le reste, à l'instar des deux présidents de commune, Bernard Troillet s'attendait à beaucoup plus d'oppositions,

compte tenu des efforts déployés par l'Association pour la protection du paysage du coude du Rhône. «Au final, ces 137 oppositions ne représentent qu'un peu plus de 2% de la population des deux communes. Avec, parfois, des méthodes confinantes au racolage, avec un quarteron de militants – au demeurant fort sympathiques – faisant du porte-à-porte pour inciter les gens à s'opposer.»

Un discours qui a porté ses fruits à Fully, qui rassemble une majorité de contestataires. Un mouvement peut-être encouragé par le Conseil communal qui a eu, en début d'année, une attitude ambiguë sur ce dossier, ne parvenant pas à trancher en faveur ou contre le parc éolien. Mais Bernard Troillet, représentant confirmé de Fully pour la prochaine période au sein de ValEole, précise qu'«il y a peu, le Conseil a décidé unanimement de maintenir sa participation dans la société et de conserver son actionnariat actuel, soit 9%. C'est un signal clair et une bonne nouvelle, car Fully est labellisée «Cité de l'énergie». Elle veut montrer sa sensibilité aux énergies renouvelables et l'éolien en fait partie.»

Le politique entre en jeu

S'il n'a pas de précisions sur les motifs des contestataires, Bernard Troillet comprendrait mal qu'elles émanent massivement des milieux agricoles. «Je n'ose pas imaginer que des agriculteurs remettent en question le bruissement des pales fondu dans le bruit du vent, alors qu'ils utilisent des atomiseurs, des tracteurs, des hélicoptères pour traiter leurs vignobles ou leurs vergers, tôt le matin ou tard le soir... Mais ce n'est pas à ValEole de statuer sur la recevabilité des oppositions.»

Dans un communiqué, la société réagit par ailleurs aux récentes prises de position politiques contre l'éolien émanant de l'UDC, et, plus récemment du



Onze communes du coude du Rhône ont affirmé leur engagement en faveur de cette énergie propre. SABINE PAPILLOUD

groupe DC du Bas-Valais qui s'est fendu d'une interpellation urgente critique. «Onze communes du coude du Rhône ont affirmé leur engagement en faveur de cette énergie propre dont les infrastructures sont à 98% recyclables», rappelle Bernard Troillet, «quant à la réponse donnée par Jean-Michel Cina, il faut préciser que, si les 5 éoliennes devaient être construites, elles produiraient 34 GWh et non pas 10 comme annoncé.» Soit l'équivalent de la consommation de Saxon et Charrat réunis.

Les oppositions vont être examinées

La suite de la procédure? Les administrations vont examiner les oppositions, afin de valider leur qualité. Puis, des séances de conciliation seront organisées. Les Conseils communaux devront se prononcer, avant de soumettre le plan aux assemblées primaires.

Il sera soumis au Conseil d'Etat pour homologation, avec la possibilité pour les recourants d'activer le Tribunal cantonal et, le cas échéant, le Tribunal fédéral. ◉

GARE DE MARTIGNY 2 trains se heurtent

Un train régional et un convoi de marchandises ont été impliqués tôt hier matin dans un accident de manœuvre survenu à faible vitesse en gare de Martigny. L'accident n'a pas fait de blessés. Il était un peu plus de 5 heures hier lorsqu'un train de la compagnie RegionAlps a heurté un convoi de marchandises. Le trafic ferroviaire a été perturbé jusqu'à 8 h 45. Cinq trains ont été supprimés. Des bus ont circulé entre Martigny et Saint-Maurice. Le train régional ne transportait aucun voyageur. Les causes de cet accident de manœuvre sont inconnues, selon le service de presse des CFF. Aucun des trains n'a déraillé et la voie n'a pas été endommagée. A 6 h 45, le trafic a pu reprendre sur une voie en direction de Lausanne et les trains ont à nouveau circulé normalement à partir de 8 h 45. Une enquête a été ouverte. ◉ CM/C